

Participez à 1.2.3 Environnement

Vous savez que l'innovation est toujours payante ; qu'il est préférable d'être parmi les premiers. C'est la clé de la compétitivité. Vous savez que la protection de l'environnement est une préoccupation croissante de la société et des pouvoirs publics mais également de vos clients et donneurs d'ordres. Encore faut-il pouvoir démontrer son engagement environnemental.
1.2.3 Environnement : rejoignez les entreprises engagées dans la démarche.

Un accompagnement privilégié

Les CCI vous proposent un accompagnement à la mise en place de la démarche 1.2.3 Environnement : vous bénéficiez des conseils personnalisés des correspondants environnement des chambres consulaires.

- Une assistance privilégiée par les conseillers environnement de votre CCI.
- Votre entreprise est membre d'un réseau d'entreprises innovantes.

Reconnaissance et médiatisation de votre entreprise

Les entreprises participant au dispositif sont valorisées. Leurs activités sont présentées sur le site internet et lors des réunions avec la presse. Elles sont conviées à témoigner mais aussi à rencontrer les décideurs politiques et économiques locaux. L'opération leur permet de renforcer leur assise locale mais aussi de communiquer avec de nouveaux publics.

- Une médiatisation qui vous permet de rencontrer de nouveaux publics.
- Une valorisation forte de votre engagement.



Des partenaires s'engagent pour accompagner les PME dans leurs démarches environnementales



AXA fait bénéficier d'une réduction de 30 %, sur la prime d'assurance responsabilité environnementale, aux entreprises certifiées dès le niveau 1, pour toute nouvelle souscription d'un contrat GREEN.



Le **Crédit Coopératif** propose aux PME certifiées dès le Niveau 1 une réduction de 30% sur les principaux frais de fonctionnement de compte, et des prêts préférentiels PREVAir avec une réduction de 50% sur les frais de dossier.



ASSEMBLÉE DES CHAMBRES FRANÇAISES
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE



Vos interlocuteurs dans votre région



www.123environnement.fr

Copyrights : INGRAM - FOTOLIA : Andrei Merkulov, Bernd Kröger, Kay Ransom, Roman Milert - modifications PAO ACFCI août 2009 - imprimeur Corlet

Copyrights : INGRAM - FOTOLIA : Andrei Merkulov, Bernd Kröger, Kay Ransom, Roman Milert - modifications PAO ACFCI août 2009 - imprimeur Corlet

Petites et moyennes entreprises

Donnez de la valeur à votre entreprise



Concrétisez et valorisez
votre engagement environnemental
avec

1. 2. 3 Environnement



La reconnaissance

de votre engagement

Le respect de l'environnement est l'une de vos priorités. Vous savez que votre entreprise y gagnera en reconnaissance mais aussi en performance. Comment s'y retrouver : programmes spécifiques aux filières professionnelles, contrats territoriaux à l'initiative des collectivités locales, normes... Les démarches existantes sont nombreuses ! Sont-elles adaptées à votre entreprise ?

1.2.3 Environnement : une méthode de travail pour votre entreprise.

Une démarche valorisante auprès de vos clients

La démarche progressive de 1.2.3 Environnement a été conçue pour répondre aux besoins des petites et moyennes entreprises.

1.2.3 Environnement valorise votre démarche environnementale.

- Un atout dans les appels d'offre de vos principaux clients.
- La réponse aux attentes des collectivités locales attentives au respect de l'environnement.
- Un projet fédérateur pour vos équipes.

Une démarche soutenue par l'ADEME

1.2.3 Environnement s'appuie sur le référentiel AFNOR FD X30-205, élaboré par une commission de normalisation composée de représentants d'industriels, de bureaux d'études et des pouvoirs publics. 1.2.3 Environnement vous permet d'aller, pas à pas, vers la certification internationale ISO 14001 et/ou l'enregistrement EMAS.

- Un outil pour franchir des étapes décisives.
- Un accompagnement vers les critères d'exigence internationaux.

Qu'est-ce qu'un système de management environnemental ?

Avec 1.2.3 Environnement, vous allez mettre en œuvre un système de management environnemental c'est-à-dire des méthodes de travail et de management respectant l'environnement. Cette organisation est un gage d'efficacité et de performance.

Quel mode de reconnaissance ?

Un certificat pourra être délivré à chaque niveau de 1.2.3 Environnement par l'organisme certificateur sur la base d'un audit réalisé par un expert compétent et indépendant.

Une démarche concrète

pour votre entreprise

La mise en place d'un système de management environnemental soulève de nombreuses interrogations. Vous craignez de devoir changer beaucoup de choses dans votre entreprise ou bien d'y passer trop de temps faute de trouver un accompagnement adéquat.

1.2.3 Environnement renforce la compétitivité de votre entreprise.

3 niveaux de reconnaissance

Avec 1.2.3 Environnement ce n'est pas à vous de vous adapter : vous choisissez le niveau correspondant à votre situation. Le premier niveau vous permet de vous préparer en toute sérénité en faisant le point de l'existant et progressivement atteindre la certification ISO 14001 et/ou l'enregistrement EMAS.

- Vous trouverez le niveau adapté à la situation de votre entreprise.
- Vous progresserez à un rythme adapté à votre situation.

Une démarche simple et concrète

Avec 1.2.3 Environnement, vous êtes guidé pas à pas. À chaque étape, vous savez comment faire, on vous donne des conseils, des exemples et la méthodologie appropriée. Vous la mettez en œuvre avec une grande simplicité, impliquez vos collaborateurs et adaptez votre organisation.

- À chaque étape, des conseils et des exemples pour vous accompagner.
- Un site internet qui facilite l'évaluation de votre situation et la prise de décision.

1.2.3 : quel niveau choisir ?

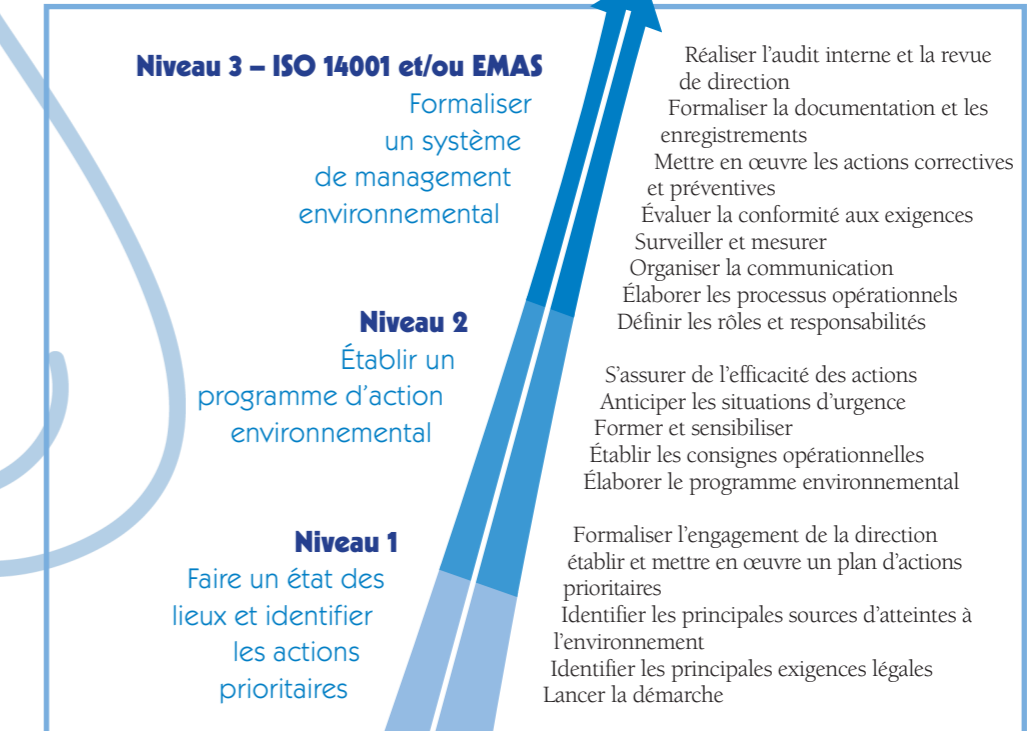
Le choix vous appartient en fonction des acquis de votre entreprise ainsi que des demandes de vos clients.

- Avec le niveau 1, vous leur garanzissez la connaissance des principales exigences environnementales et la mise en œuvre d'un plan d'actions prioritaires.
 - Avec le niveau 2, vous approfondissez et structurez la démarche, hiérarchisez votre plan d'actions et mettez en place les bonnes pratiques environnementales de votre secteur d'activité.
 - Avec le niveau 3, vous établissez un système de management environnemental conforme aux référentiels internationaux ISO 14001 et/ou EMAS.
- À chaque étape, vous démontrez votre volonté d'amélioration permanente.

3 niveaux

1 démarche progressive

1.2.3 Environnement vous aide à franchir toutes les étapes qui mènent vers un système de management environnemental.



Comment mettre en œuvre 1.2.3 Environnement ?

- 1 – Consultez www.123environnement.fr. Vous y trouverez de nombreuses informations complémentaires. Avec le test d'auto-évaluation, vous connaîtrez rapidement le niveau de votre entreprise. Vous serez immédiatement opérationnel pour mettre en place le plan d'action adéquat.
- 2 – Sélectionnez le niveau que vous visez : niveau 1, 2 ou 3. Votre plan de travail sera établi en fonction du niveau visé.
- 3 – Vous pouvez contacter le conseiller environnement de votre CCI. Il vous aidera à atteindre les exigences du niveau sélectionné.
- 4 – Au besoin, planifiez la venue de l'auditeur avec l'organisme de certification.

Quel est le coût de l'audit ?

Le coût de l'audit, réalisé par un expert, sera de 500 euros HT à 1 000 euros HT selon la taille de l'entreprise et le niveau visé.